



DELIBERATION N°20140088 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

CULTURE - OFFRE CULTURELLE PROPOSEE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES - AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIANT LA VILLE AUX ASSOCIATIONS ARTE DIEM, M.J.C. ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT REGIONAL LEO LAGRANGE (ERLL)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140088-DE

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140088

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de l'offre globale « culture », une partie des itinéraires est portée par des associations culturelles qui ont souhaité s'investir dans ce dispositif. Cela représente 10 itinéraires sur 16 répartis ainsi :

- Arte Diem (Céramique, Mosaïque)
- MJC (Ludisciences, Numéric'Arts, Percussions)
- Établissement Régional Léo Lagrange (ERLL) (Danse, Expression picturale, Arts plastiques)
- La Rotonde CCSTI (Sciences)
- Coécie (Théâtre)

À ce jour, il est proposé de formaliser cet engagement pour 3 d'entre elles : la MJC, Arte Diem et l'ERLL.

Concernant les associations Arte Diem et MJC, il est proposé de rédiger un avenant à la convention d'objectifs existante liant la Ville et l'association.

Pour l'ERLL, ces interventions sont formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat établie pour la durée de l'année scolaire à venir.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le montant de l'accompagnement financier de la Ville concernant ces engagements (coût des intervenants et du matériel) s'établit à :

- 8 000 € pour la MJC
- 7 780 € pour Arte Diem
- 9 790 € pour l'ERLL Espace Pablo Neruda

Ces montants seront versés sous forme de subvention exceptionnelle comme suit :

- un 1^{er} versement en septembre 2014 (correspondant aux 4 mois de l'année 2014)
- un 2^{ème} versement début 2015.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 contre,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion des avenants n°1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la Maison des Jeunes et de la Culture et l'association Arte Diem,
 - **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la commune et l'Établissement Régional Léo Lagrange,
- relatifs à l'offre culturelle proposée dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer les documents correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD